



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2021-052

PUBLIÉ LE 26 MARS 2021

Sommaire

PREFECTURE DE LA GIRONDE / SIDPC

33-2021-03-26-00002 - Arrêté établissant la liste des installations portuaires du Grand port maritime de Bordeaux (3 pages)	Page 3
33-2021-03-26-00003 - Arrêté modifiant l'arrêté du 16 mai 2019 portant approbation du plan de sûreté de l'installation n°506 d'Ambès poste 515 Terminal gaz GPL exploitée par la société COBOGAL (1 page)	Page 7
33-2021-03-26-00001 - Arrêté préfectoral désignant des centres de vaccination contre la COVID-19 dans le département de la Gironde (4 pages)	Page 9

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2021-03-26-00002

Arrêté établissant la liste des installations
portuaires du Grand port maritime de Bordeaux



**Arrêté établissant la liste des installations portuaires
du Grand port maritime de Bordeaux**

La Préfète de la Gironde

VU le règlement (CE) n° 725/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 (modifié) relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires ;

VU la directive 2005/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à l'amélioration de la sûreté des ports ;

VU le code des transports, notamment son article R. 5332-26 ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 mars 2014 modifié portant désignation des installations portuaires du port de Bordeaux ;

CONSIDERANT l'absence d'activité du terminal à conteneurs du Verdon identifié sous le numéro OMI FRBOD-0008 et le faible niveau des escales de croisière ;

CONSIDERANT le courrier de la société DPA du 7 décembre 2020 informant le Grand port maritime de Bordeaux de l'arrêt d'exploitation de l'appontement 517 en Dordogne identifié sous le numéro OMI FRBOD-0003 ;

CONSIDERANT l'arrêt du programme A380 de la société AIRBUS et la signification par courriel du 26 octobre 2020 de la fin de l'exploitation au 31 décembre 2020 du ponton de transbordement identifié sous le numéro OMI FRBOD-0009 ;

CONSIDERANT que les trois installations portuaires mentionnées ci-dessus ne remplissent plus les critères des installations portuaires soumises à la réglementation du code ISPS ;

CONSIDERANT les non-conformités ouvertes à date suite à l'inspection réalisée par la Commission européenne à Bordeaux en avril 2017 concernant les deux installations portuaires du terminal à conteneurs du Verdon et du ponton de transbordement de AIRBUS ;

CONSIDERANT les conclusions de l'audit du plan de sûreté portuaire réalisé le 27 octobre 2020 par la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer, autorité nationale de sûreté maritime compétente, qui préconise le déclassement de ces trois installations portuaires ;

VU l'avis du directoire du Grand port maritime de Bordeaux du 17 décembre 2020

VU l'avis du comité local de sûreté portuaire du 17 décembre 2020 ;

SUR PROPOSITION de la directrice de cabinet de la préfète de la Gironde

ARRÊTE

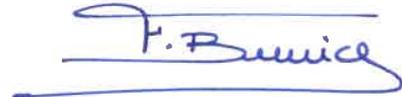
Article 1 : Les installations portuaires du Grand port maritime de Bordeaux désignées dans la liste annexée au présent arrêté sont soumises aux dispositions du chapitre 2 du titre III du livre III de la cinquième partie du code des transports.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 6 mars 2014 portant désignation des installations portuaires du port de Bordeaux et l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2017 désignant le Grand port maritime de Bordeaux responsable à titre transitoire de la sûreté de l'installation portuaire IP512 / FRBOD-0008 du Verdon, terminal à conteneurs, lors des escales des navires de croisières sont abrogés.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, la directrice de cabinet, le président du directoire du grand port maritime de Bordeaux, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Bordeaux, le 26 MARS 2021

LA PRÉFÈTE,



Fabienne BUCCIO

Liste des installations portuaires (IP) du Grand Port Maritime de Bordeaux

(annexe à l'arrêté préfectoral du 26 mars 2021)

Désignation de l'IP	Caractéristiques	Périmètre	Exploitant	Numéro IMO	Numéro national
Bordeaux rive gauche	Quais à paquebots	Quai Louis XVIII (P127) + Quai des Quinconces (P124)	GPMB	FRBOD 0011	O501
Bassens	Quais marchandises diverses	2350 m. de quais et terre-pleins délimités	GPMB	FRBOD 0005	O502
Ambès Poste 501	Terminal pétrolier et gaz	Appontement délimité en Garonne	YARA et EPG	FRBOD 0001	O504
Ambès Poste 511	Terminal pétrolier	Appontements délimités en Garonne	SPBA et EPG	FRBOD 0014	O514
Ambès Poste 512	Terminal pétrolier	Appontements délimités en Garonne	SPBA	FRBOD 0015	O515
Ambès Poste 515	Terminal gaz GPL	Appontement délimité en Garonne	COBOGAL	FRBOD 0002	O506
Blaye Poste 600	Quai céréales et divers	Quai 600 port de Blaye	GPMB	FRBOD 0012	O508
Blaye Poste 602	Quai bitume et dérivés pétrole	Quai 602 port de Blaye	SOBIB	FRBOD 0007	O509
Pauillac Poste 710	Terminal pétrolier	Appontement délimité en Gironde	CCMP	FRBOD 0010	O511

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2021-03-26-00003

Arrêté modifiant l'arrêté du 16 mai 2019
portant approbation du plan de sûreté de
l'installation n°506 d'Ambès poste 515
Terminal gaz GPL exploitée par la société
COBOGAL

**Arrêté modifiant l'arrêté du 16 mai 2019
portant approbation du plan de sûreté de l'installation n°506 d'Ambès
poste 515 – Terminal gaz GPL – exploitée par la société COBOGAL**

La Préfète de la Gironde

VU le règlement (CE) n° 725/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 (modifié) relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires ;

VU le code des transports, notamment son article R. 5332-26 ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 mars 2014 modifié portant désignation des installations portuaires du port de Bordeaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 mai 2019 portant approbation du plan de sûreté de l'installation portuaire n°506 d'Ambès poste 515 - Terminal gaz GPL - exploitée par la société COBOGAL ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier l'article 1^{er} de l'arrêté sus-visé qui comporte une erreur d'intitulé ;

VU l'avis de l'autorité portuaire lors du comité local de sûreté portuaire du 17 décembre 2020 ;

SUR PROPOSITION de la directrice de cabinet de la préfète de la Gironde

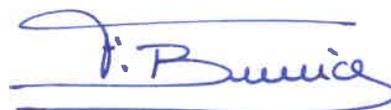
ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté sus-visé est modifié comme suit : « Le plan de sûreté de l'installation portuaire n° 506 d'Ambès, poste 515 - Terminal gaz GPL - est approuvé pour une durée de 5 ans ».

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, la directrice de cabinet, le président du directoire du grand port maritime de Bordeaux, le directeur de l'entreprise COBOGAL sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Bordeaux, le **26 MARS 2021**

LA PRÉFÈTE,



Fabienne BUCCIO

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2021-03-26-00001

Arrêté préfectoral désignant des centres de
vaccination contre la COVID-19 dans le
département de la Gironde

Arrêté préfectoral désignant des centres de vaccination contre la COVID-19 dans le département de la Gironde

**La préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine,
préfète de la Gironde,**

VU le code de la santé publique, son titre III et notamment ses articles L. 3131-15, L. 3131-16 et L.526-1 ;

VU la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 1 ;

VU la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

VU le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment le VIII bis de l'article 55-1 ;

VU le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment le VIII bis de l'article 53-1 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 mars 2019 nommant Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2021 modifiant la désignation des centres de vaccination contre la Covid-19 en Gironde ;

VU l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé en date du 26 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

CONSIDÉRANT que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe de désigner des centres de vaccination, après examen de leurs capacités fonctionnelles ;

CONSIDÉRANT que les dossiers d'ouverture de nouveaux centres de vaccination répondent aux lignes directrices établies par le ministère de la Santé visant à fixer les conditions à respecter pour la mise en place de centres de vaccination, destinés dans un premier temps à la vaccination de l'ensemble des professionnels répondant aux critères fixés dans la première phase et, à compter du 27 mars, aux personnes âgées de plus de 70 ans sans comorbidité ;

CONSIDÉRANT l'approvisionnement confirmé du département de la Gironde en doses suffisantes de vaccins, et la nécessité de proposer des sites de vaccination en proximité des personnes cibles notamment sur l'agglomération bordelaise et l'accroissement du déploiement de la campagne nationale de vaccination ;

SUR PROPOSITION de la Directrice de la délégation départementale de la Gironde de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine :

ARRÊTE

Article 1 : La vaccination contre la covid-19 peut être assurée dans les centres visés en annexe à compter de la publication du présent arrêté au profit des populations ciblées dans la phase 1 de la campagne nationale de vaccination 2021.

Article 2 : L'arrêté du 5 mars 2021 modifiant la désignation des centres de vaccination contre la COVID_19 dans le département de la Gironde est abrogé.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice de cabinet de la préfète, les sous-préfets d'arrondissement, la directrice de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, le président du conseil départemental, les maires des communes et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale concernés, les chefs d'établissements accueillant les centres de vaccination sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes de l'État en Gironde.

Bordeaux, le 26 mars 2021

LA PRÉFÈTE,



Fabienne BUCCIO

ANNEXE
à l'arrêté préfectoral du 26 mars 2021 désignant les centres de vaccination
contre la Covid-19 dans le département de la Gironde

Arrondissement d'Arcachon

Mairie d'Arcachon
Salle polyvalente du Tir au Vol
10, Allée du Parc
33120 ARCACHON

Mairie d'Ares
Domaine des Lugées
68, Avenue de la Libération
33740 ARES

Mairie de Biganos
Salle des Fêtes
Rue Jean Zay
33380 BIGANOS

Centre hospitalier d'Arcachon
Avenue Jean Hameau
33260 LA TESTE DE BUCH

Arrondissement de Blaye

Maison de santé de Blaye
1, rue Nicole Girard Mangin
33390 BLAYE
(jusqu'au 05 avril 2021 pour les derniers rappels)

Communauté de communes de Blaye
Salle polyvalente de CARS
5 le Bourg
33390 CARS

Mairie de Saint André de Cubzac
Salle multisport Yves Prud'Homme
67, rue Henrie Grouès dit l'Abbé Pierre
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

Arrondissement de Langon

Centre hospitalier Sud-Gironde
Centre de vaccination
40, rue des Frères Saint Blancard
33210 LANGON

Centre hospitalier Sud-Gironde
37 Chemin de Ronde
33190 LA REOLE

Arrondissement de Lesparre

Mairie de Lacanau
Pôle de l'Aiguillonne
3, rue de l'Aiguillonne
33680 LACANAU

Clinique mutualiste du Médoc
Pavillon de la Mutualité
64, rue Aristide Briand
33340 LESPARRE

Mairie de MARGAUX-CANTENAC
Salle des fêtes
8, Cours Pey Berland
33460 MARGAUX-CANTENAC

Arrondissement de Libourne

Centre hospitalier de Libourne
112, rue de la Marne
33505 LIBOURNE

Communauté d'agglomération du Libournais
Gymnase Jean Mamère
14, boulevard de Quinault
33500 LIBOURNE

Communauté de Communes Castillon-Pujols
32, avenue de Verdun
33350 CASTILLON LA BATAILLE

Mairie de Sainte Foy la Grande
Pôle Enfance-Jeunesse
Allée Jean-Raymond Guyon
33220 SAINTE FOY LA GRANDE

Arrondissement de Bordeaux et Bordeaux-Métropole

**Centre Hospitalier Universitaire
Site de Pellegrin**
1, place Amélie Raba Léon
33076 BORDEAUX

**Centre Hospitalier Universitaire
GH Saint André**
1, rue Jean Burguet
33000 BORDEAUX

**Centre départemental de vaccination
Maison départementale de la Santé**
2, rue du Moulin Rouge
33200 BORDEAUX

Centre de santé mutualiste Gallieni
Pavillon de la Mutualité
45, Cours Galliéni
33000 BORDEAUX

Clinique SAINT AUGUSTIN
114, Avenue d'Arès
33074 BORDEAUX

Hôpital Suburbain du Bouscat
97, avenue Georges Clémenceau
et annexe **Salle de l'Hermitage-Compostelle**
10, rue Bertrand Hauret
33491 LE BOUSCAT

Communauté de Communes Jalle-Eau --Bourde
Complexe Sportif du Bouzet
Route de Canéjan
33610 CESTAS

Mairie de Lormont
Centre de vaccination Carriet
2-3-4 Place Magendie
33310 LORMONT

Nouvelle Clinique du Tondu
Service d'accueil et de soins
46 A, avenue Jean Alfonséa
33270 FLOIRAC
(jusqu'au 03 avril 2021 pour les derniers rappels)

Mairie de Floirac
Salle Lucie AUBRAC
35 rue Léo Lagrange
33270 FLOIRAC

MSP Bagatelle
Maison des consultations
303, rue Frédéric Sévène
33400 TALENCE

Centre Hospitalier Universitaire – GH Sud
Avenue du Haut Lévêque
33600 PESSAC

Mairie de Saint Médard en Jalles
Club House de Saint Médard en Jalles
Rue Charles Capsec
33160 SAINT MEDARD EN JALLES

**Hôpital d'Instruction des Armées
Robert Picqué**
351, route de Toulouse – CS 80002
33882 VILLENAVE D'ORNON Cédex